



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre deS membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 20

Votes contre : 0

Abstentions : 3

Date de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 18/12/2023

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

**15 DEC. 2023**

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-128**

Domaine : 7.10 - Divers

**OBJET : Budget Général : Fixation des durées d'amortissements du Budget Général de la Commune de Quillan**

Vu l'article R-2321-1 du CGCT fixant les règles applicables aux amortissements des communes,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°MA-DEL-124 du 18/10/2023 portant approbation de la mise en œuvre de la nomenclature de la M57,

Considérant que l'amortissement permet de constater la dépréciation annuelle des biens et de constituer au fil du temps une capacité de renouvellement du bien. Ce dispositif constitue une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants,

Considérant que selon l'instruction comptable et budgétaire susvisée, l'obligation d'amortissement d'une immobilisation se fixe désormais au prorata temporis, c'est-à-dire à la date effective d'entrée du bien dans l'actif communal,

Considérant que selon le CGCT, les durées d'amortissements sont fixées librement par l'assemblée délibérante sauf exception légale ou réglementaire,

Les durées d'amortissement sont proposées comme suit pour les biens acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (tableau en annexe).

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1- D'abroger à compter du 31 décembre 2023 la délibération du 26/11/1996
- 2- D'approuver les durées d'amortissement pour le Budget Général de la Commune selon le tableau ci-annexé
- 3- De fixer le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en 1 an à 600 €
- 4- De notifier la présente délibération à Madame La Chef Comptable du SGC Limoux-Quillan
- 5- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette opération


M. Le Président demande d'en délibérer

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés par 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS ( M. PEILLE, MME REBELLE, M. PEILLE pour M. EL HABCHI.)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

  
Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS  
BUDGETS SOUMIS A LA M57**

**BUDGET GENERAL COMMUNE DE QUILLAN**

COMPTE M57	TYPLOGIES	NATURE	LIBELLE COMPTE M57	DUREE D'AMORTISSEMENT
Biens de faible valeur inférieurs à 600 € (seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an)				1 an
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	5 ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
		2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
		2033	Frais d'insertion de marchés non suivis de réalisation	2 ans
204	Subventions d'équipements versées	2041	Subventions d'équipement aux organismes publics	5 ans
		2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	10 ans
		2043	Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement leurs dépenses d'équipement	40 ans
		2046	Attribution de compensation d'investissement	15 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2051	Concessions et droits similaires	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	2 ans
		2088	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
211	Terrains	Non amortissable		2 ans

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
212	Agencements et aménagements de terrains	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
		2128	Autres agencements et aménagements	20 ans
213	Constructions	21311	Bâtiments publics - Bâtiments administratifs	20 ans
		21312	Bâtiments publics - Bâtiments scolaires	20 ans
		21313	Bâtiments publics - Bâtiments sociaux et médicaux	20 ans
		21314	Bâtiments publics - Bâtiments culturels et sportifs	20 ans
		21316	Bâtiments publics - Equipements de cimetières	20 ans
		21318	Bâtiments publics - Autres bâtiments publics	20 ans
		21321	Bâtiments privés - Immeubles de rapport	20 ans
		21328	Bâtiments privés - Autres bâtiments privés	20 ans
		21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	10 ans
		21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	10 ans
		2138	Autres constructions	20 ans

215	Installations, matériel et outillage technique	2151	Réseaux de voirie	20 ans
		2152	Installations de voirie	20 ans
		21533	Réseaux câblés	15 ans
		21534	Réseaux d'électrification	15 ans
		21561	Matériel roulant	5 ans
		21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
		21572	Matériel et outillage technique - Matériel technique scolaire	5 ans
		215731	Matériel et outillage technique - Matériel et outillage de voirie (matériel roulant - petits véhicules utilitaires - autres véhicules)	5 ans
		215738	Matériel et outillage technique - Matériel et outillage de voirie	5 ans
		21578	Autre matériel technique	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	5 ans		
218	Autres Immobilisations corporelles	21828	Matériel de transport - Autres matériels de transport ( Véhicules légers autres que voirie et propreté, Matériel de transport, véhicules légers, tourisme)	5 ans
		21828	Matériel de transport - Autres matériels de transport (Camions, tracteurs, Véhicules Industriels et engins divers)	5 ans
		21831	Matériel informatique - Matériel informatique scolaire	5 ans
		21838	Matériel informatique - Autre matériel Informatique	5 ans
		21841	Matériel de bureau et mobilier - Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 ans
		21848	Matériel de bureau et mobilier - Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
		2185	Matériel de téléphonie	5 ans
		2188	Autres immobilisations corporelles : Matériels classiques Matériels petit électro ménager Installations et appareils de chauffage Equipements de garages et ateliers Equipements sportifs Autres immobilisations corporelles	10 ans 3 ans 10 ans 10 ans 10 ans 5 ans

**2023-128**

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-12-15T08-52-41.00 ( MI249713556 )

**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20231215-2023-128-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Budget Général : Fixation des durées d'amortissement  
du Budget Général de la Commune de Quillan

**Date de décision :** Dec 15, 2023 12:00:00 AM



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :**

**Acte :** [MA-DEL-2023-128.PDF](#)

**Préparé**

Date 15/12/23 à 08:52

Par JORDAN Edouard

**Transmis**

Date 15/12/23 à 08:52

Par JORDAN Edouard

**Accusé de réception**

Date 15/12/23 à 08:58